

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/03/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KKP-2489

1. Intitulé du projet

Commune de La Monnerie Le Montel
Régularisation du plan d'eau des Planchettes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de La Monnerie Le Montel

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GADOUX Jean-Louis / Maire

RCS / SIRET

2 1 6 3 0 2 3 1 5 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Installations, ouvrage, travaux ou activité conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Modification du plan d'eau des Planchettes en pisciculture à valorisation touristique par :

- Réalisation d'une dérivation hydraulique au niveau du ruisseau des Planchettes par:
 - . mise en place d'une canalisation PVC Ø500 mm d'une longueur de 250 m*, d'une capacité de 3 fois le module soit, 300 l/s ;
 - . création d'un chenal ouvert d'une largeur de fond de 0,50 m, d'une pente de 0,5%, d'une longueur de 120 m et de hauteur variable de 1,00 à 1,30 m.
- Mise en place d'un seuil de prise d'eau permettant le contrôle du débit réservé fixé au QMNA5, soit 19 l/s.
- Remplacement du moine actuel pour restitution des eaux de fond avec grille d'espacement entre barreaux de 10 mm.
- Modification de l'évacuateur de crues.
- Mise en place d'une pêcherie en aval de la canalisation de vidange existante, de dimensions : 1,70 x 5,00 x hauteur 1,50 m.

* Le choix de la mise en place d'une canalisation a été dicté par des contraintes de sécurité afin de ne pas créer de chenal de profondeur trop importante (profondeur de pose de la canalisation jusqu'à -2,80m) dans une zone destinée à recevoir du public.

4.2 Objectifs du projet

La commune est amenée à régulariser la situation du plan d'eau des Planchettes créé à la fin des années 70 sur le ruisseau des Planchettes (ancien lit dans le plan d'eau).

La commune souhaite la création d'une dérivation et transformer le plan d'eau actuel en pisciculture à vocation touristique compte tenu des usages qu'il en est fait (étang utilisé par de nombreux pêcheurs, manifestations organisées par l'AAPPMA, ainsi que par des visiteurs et les habitants du bourg).

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de mise en valeur du centre bourg dont le ruisseau des Planchettes a été retenu comme axe structurant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sur berges interviendront dans un premier temps et concerneront :

- Débroussaillage et élagage en partie aval;
- Terrassement et pose (dévoisement) de la canalisation Eaux Usées existante avec tri et évacuation des déblais impropres au remblai et de l'ancienne canalisation Ø200 PVC;
- Terrassement pour réalisation du chenal ouvert avec tri et évacuation des déblais impropres à réutilisation et étanchéité du chenal ;
- Terrassement et pose de la canalisation de dérivation Ø500 PVC avec tri et évacuation des déblais impropres au remblai ;
- Création d'une passerelle au-dessus du chenal ouvert sur sa partie aval;
- Aménagement des berges et ensemencement le long du plan d'eau.

Travaux dans le cours d'eau nécessitant la mise en place de batardeaux en période de basses eaux :

- Raccordement aval du chenal de dérivation sur le cours d'eau existant;
- Raccordement amont de la canalisation de dérivation avec création de l'ouvrage de prise d'eau;
- Création de la pêcherie en aval du plan d'eau.

Travaux dans la retenue en période de basses eaux :

- Suppression de l'ouvrage de restitution et de vidange existant;
- Modification du moine existant avec raccordement à la conduite de vidange;
- Mise en place d'une vanne dans le moine en amont de la conduite de vidange.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En préalable à la première vidange du plan d'eau, il sera réalisé une pêcherie en sortie de la conduite de vidange permettant le tri des poissons et de récupérer les espèces indésirables ou non représentées dans le cours d'eau.

Celle-ci sera ré-utilisée lors des vidanges régulières tous les 5 à 10 ans.

Le projet permettra de restituer le débit réservé au cours d'eau et de protéger celui-ci des effets indésirables des vidanges et des espèces de poissons non souhaitées dans les eaux libres.

La commune établira un suivi des ouvrages et les surfaces seront régulièrement entretenues. Le nouveau lit sera également suivi. Hors des périodes de vidange, la qualité de l'eau sera surveillée périodiquement tant dans la retenue qu'en aval.

La commune mettra en oeuvre les moyens permettant d'assurer en permanence le libre écoulement de l'eau au niveau du moine et de l'ouvrage de trop plein (enlèvement des embâcles et dépôts ou de la végétation dans le chenal aval).

Les talus seront entretenus de sorte qu'aucune végétation ligneuse ne puisse s'y développer. Aucun engin motorisé ne devra être utilisé sur le plan d'eau.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par une seule rubrique : autorisation au titre de la loi sur l'eau et par conséquent, soumis à enquête publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création de dérivation hydraulique du plan d'eau: - Partie canalisée en tuyaux PVC Ø 500 mm : - Partie en chenal ouvert largeur de fond 0,50m profondeur de 1 à 1,30 m :	Longueur : 248 ml Longueur : 119 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Planchettes
63650 La Monnerie Le Montel

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 3 ° 3 6 ' 2 5 " Lat. 4 5 ° 5 2 ' 3 1 "

Point d'arrivée :

Long. 0 3 ° 3 6 ' 2 2 " Lat. 4 5 ° 5 2 ' 2 3 "

Communes traversées :

La Monnerie le Montel

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional du Livradois Forez
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du bassin de la Durolle et de la Dore au droit de Thiers : approuvé en 2008 Le zonage ne concerne pas la zone d'étude.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en évidence d'une ancienne décharge en bordure de l'étang actuel suite à 4 sondages de reconnaissance réalisés sur site, avec présence de matériaux de démolition (bois, béton, brique), matériaux divers (plastiques, pneus, débris, matériaux noirs type mâchefer).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 4 km au Sud de la zone FR830 1091 - Dore et affluents - Directive habitats. (hors bassin versant)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux extraits du site 600 m3 non réutilisables à évacuer après tri en centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif du projet est bien la restauration de la continuité piscicole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pour objectif de régulariser la situation du plan d'eau actuel en recréant une continuité d'écoulement du ruisseau des Planchettes et en mettant le plan d'eau en dérivation du cours d'eau.

La nature des sols pollués (ancienne décharge) a été prise en compte dans la conception du projet : le chenal à ciel ouvert (profondeur fil d'eau inférieure à 1,30m) sera étanché, les matériaux issus du terrassement seront triés et évacués en centre agréé, le remblaiement de la partie canalisée (profondeur fil d'eau supérieure à 1,30m) sera réalisé avec des matériaux sains (sable, grave non traitée, terre végétale du site).

Le projet apportera peu de modification au paysage actuel, l'étang existant depuis plus de 40 ans fait partie maintenant du patrimoine local.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, sans permettre la continuité écologique complète (qui ne peut être rétablie compte tenu des nombreux passages couverts et bâtis au-dessus du cours d'eau à la traversée du centre bourg en aval du projet) permet néanmoins une amélioration de la situation actuelle de l'étang des Planchettes : La mise en dérivation du plan d'eau et sa remise en état (création d'une prise d'eau, création d'une pêcherie) amélioreront la situation écologique actuelle du site en termes de qualité des eaux.

Le projet permet le rétablissement de la continuité des écoulements en garantissant un débit d'écoulement réservé de 3 fois le module par la création d'une prise d'eau amont calibrée.

De plus, le secteur du plan d'eau, notamment la zone humide rétablie en amont, peut servir de zone tampon en cas de crues.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

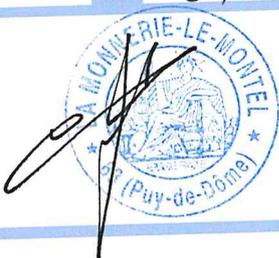
Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Jonnaie - Le Pontel le, 3 mars 2020

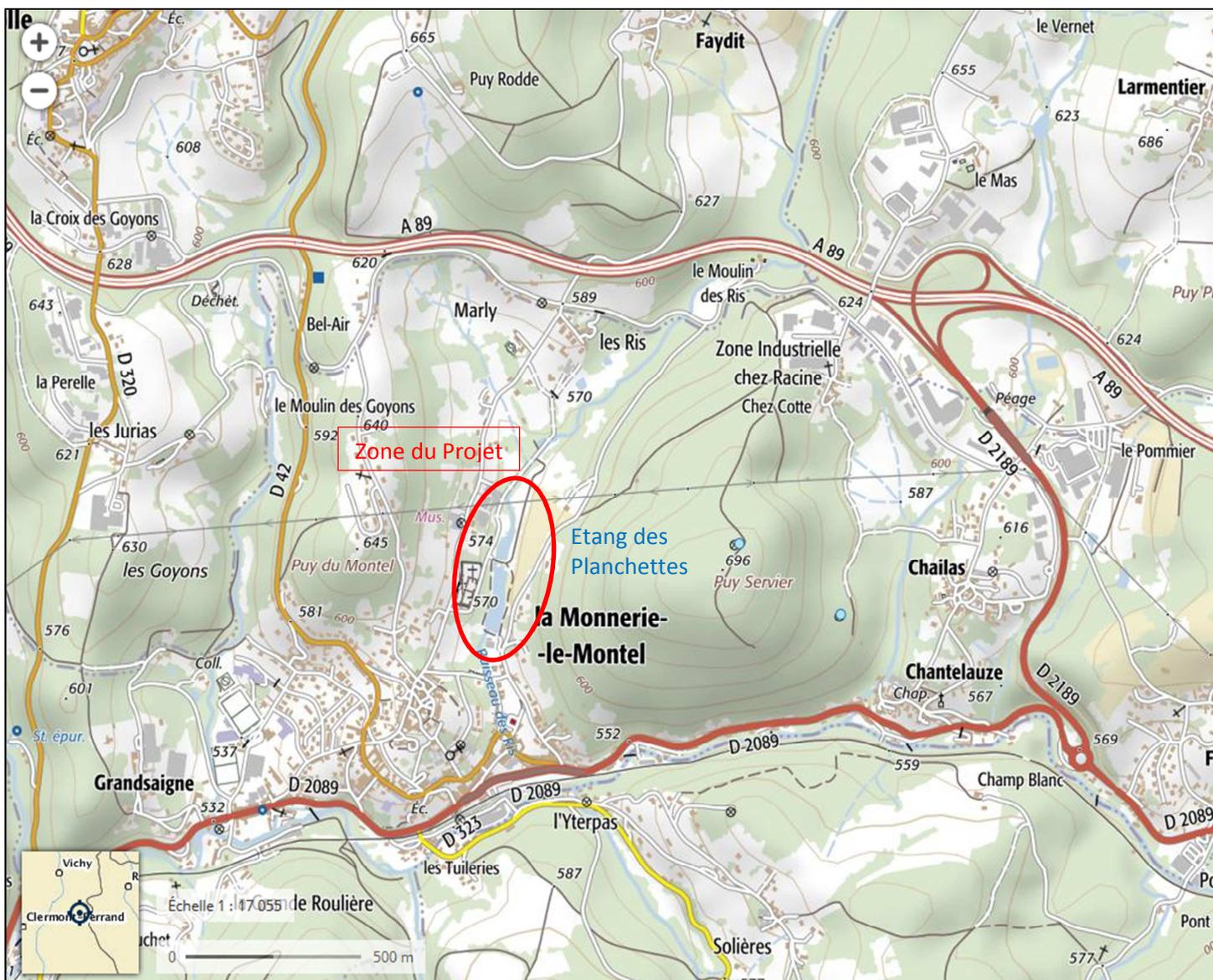
Signature Jean-Louis GADOUX



Commune de La Monnerie le Montel

Régularisation du plan d'eau des Planchette – Annexe 2

Plan de situation échelle 1/17 055e



Source Géoportail

Commune de La Monnerie le Montel

Régularisation du plan d'eau des Planchette – Annexe 3

IMPLANTATION PHOTOGRAPHIQUE DU PROJET



Photo 1 : Prise d'eau – partie canalisée sur accotement (09/02/2016)



Photo 2 – partie canalisée sous chaussée (09/02/2016)



Photo 3 : partie canalisée sous accotement (08/03/2016)



Photo 4 : Partie canalisée sous accotement (09/02/2016)

Plan d'eau
des Planchettes



Photo 5 : Partie canalisée sous chemin (09/02/2016)

Plan d'eau
des Planchettes



Photo 6 : Partie canalisée sous chemin (05/03/2020)

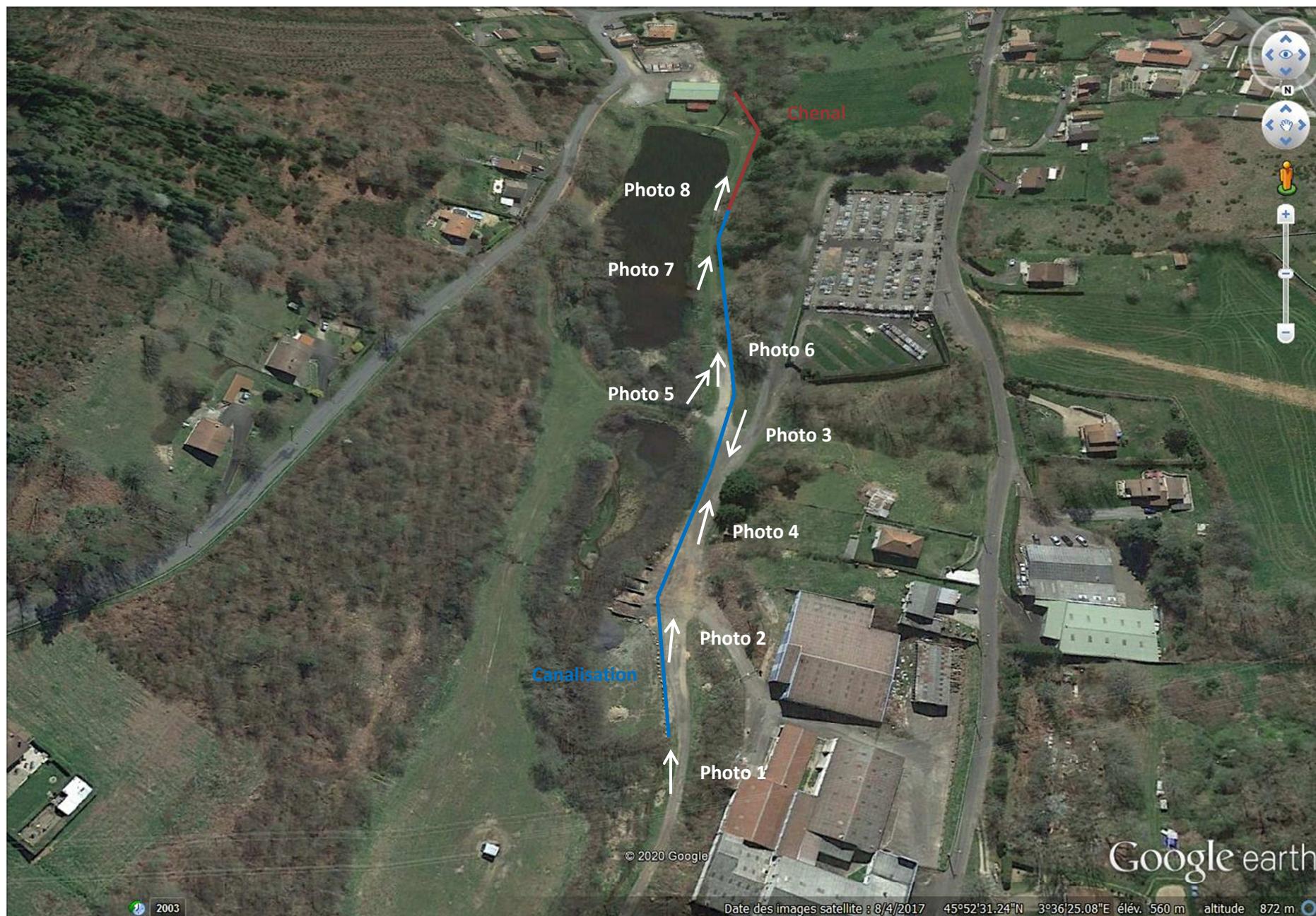


Photo 7 : Jonction partie canalisée / chenal (18/06/2019)



Photo 8 : Chenal (05/03/2020)

CARTE DE REPERAGE DES PHOTOGRAPHIES



DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNE DE
LA MONNERIE-LE-MONTEL

REGULARISATION DU PLAN D'EAU
DES PLANCHETTES

Vue en plan des ouvrages

AVANT-PROJET

FORMAT : 60x210	FOLIO : 1	ECHELLE : 1/250
Numéro du plan : P 04 OHY AVP 001 A 22/07/2019		

Index	Date	Description	Revisé par
A	22/07/2019	Emission de documents	

Dessiné par : Family TOURNE
Vérifié par : Christelle BARBAN
Validé par : -

